

DES PROBLÉMATIQUES DE CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT (cdd) TRAITÉES EN ATELIERS IAAT

POITOU-CHARENTES : 11/12/07 et 28/03/08

Eléments de synthèse des échanges

Atelier élargi des Conseils de développement,
Aire Poitou-Charentes, le 10 juin 2008

➔ LEGITIMITÉ ET UTILITÉ DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

▪ La place des conseils de développement

- Une **légitimité législative** donnée par le texte de la loi UH (Urbanisme et Habitat, 2 juillet 2003) et Voynet (25 juin 1999) mais qui reste à éprouver sur le terrain.
- Des **missions précisées et définies avec le territoire** qui contribuent à lui donner de la légitimité et qui facilitent le travail du cdd.
- Une disposition nécessaire de **moyens** : fonctionnement (lieux de réunions, secrétariat, stagiaires...), un accès à l'information, une animation technique, un financement ...
- **L'emploi de méthodes de travail et d'organisation** : auto saisine de questions, alerte sur des problématiques à différentes échelles, veille, expertise, circulation de l'information entre cdd et territoire, objectifs et animation de réunion, rendu attendu...
- **L'implication des différents élus** : pour ceux qui participent aux cdd (relayer l'information, rôle moteur du président...) et pour l'ensemble des élus du territoire (temps d'échanges avec le cdd, prise de connaissance et retour sur les travaux, association aux instances du territoire...)

▪ L'utilité des conseils de développement au sein des pays et communautés d'agglomération

- Une mesure de l'utilité du cdd dans la **suite donnée aux travaux** et propositions du cdd par les élus, les instances, les équipes techniques.
- **Le technicien**¹, mis à disposition par le territoire, anime, facilite l'accès aux travaux du cdd, recherche l'information, synthétise. Il a une fonction d'appui au cdd, de médiateur, de relais entre le cdd et les élus et avec les autres techniciens. Il fait ressortir les compétences du cdd et permet de l'inscrire dans la durée.
- **La participation du cdd au CLEP**² : fait participer le cdd à une instance de décision, permet de faire le lien avec le projet de territoire. Pose la question de la représentativité du cdd, de ce qu'on attend de lui et des moyens mis à sa disposition pour ce rôle.

▪ La qualité du travail réalisé par le conseil de développement

- Dans les **méthodes de travail** et leur **sérieux** : accès et recherche d'information, appel à acteurs concernés par les problématiques, débat, analyse la représentativité des avis...
- Dans son **mode de restitution** : synthèses, intervention orale, rigueur dans la formalisation des idées, communication sur les travaux et propositions...

➔ APRES LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2008

- Pour une identification et appropriation du cdd : **communication** sur l'historique, les travaux... vers les nouvelles équipes municipales, les élus du cdd et l'ensemble des élus du territoire.
- Un enjeu de **pédagogie** et **d'organisation** du lien élus et cdd, avec différents supports : document de présentation du cdd, bilan d'activités, trombinoscope des membres, rencontres...
- Des **présentations du cdd à géométrie variable** : délocalisée à l'échelle des communautés de communes, ou de la commune, une présentation mixte avec des élus et des membres de cdd, des réunions publiques avec le cdd sur des problématiques auxquelles les élus sont invités....
- Les nouveaux élus travaillent en lien étroit avec les **secrétaires de mairie ou généraux**, d'où l'enjeu de **mobiliser** ces secrétaires pour de l'information et un travail en réseau...

¹ Temps de la mission variable selon les territoires de 20 à 60 %

² Comité local d'examen des projets dans le cadre du CRDD (contrat régional de développement durable du Conseil Régional)



➤ DES MODALITES DE TRAVAIL ET DE FONCTIONNEMENT

▪ La responsabilisation des membres du cdd

- En terme d'animation, de recherche d'information, de prise de contact avec des intervenants éventuels, d'organisation d'actions... avec une **répartition du travail** et rôle de chacun voire une rédaction d'une fiche explicative.
- **Identification de responsables** ou référents par atelier/projet, en trouvant un équilibre entre la responsabilisation des membres et ne pas les surcharger de travail.
- **Délégation** de ce qui est valorisant et intéressant pour les membres de cdd et qui leur permet d'être au contact des partenaires.
- Sensibilisation à **l'organisation en réseaux**, chaque membre étant « tête de réseau » pour la circulation de l'information, mobilisation sur des thèmes, repérage d'acteurs « experts »...

▪ Une organisation et des méthodes de travail

- Une programmation communiquée du **calendrier de travail** (6 mois ou an) quantitative et qualitative, avec des lieux de rencontre délocalisés, en gardant une souplesse dans l'organisation.
- **Des objectifs des séances** de travail à préciser : quels objectifs, quels résultats sont attendus ?
- Une **diversité de formats** possibles (étude, synthèse, plaquette, manifestation, film, forum de discussion, visite sur site...).
- **Des contributions collectives ou individuelles** avec des modalités et objectifs de diffusion des travaux, de communication (conférences de presse, des pages Internet, journal du territoire ou bulletins municipaux...).

➤ DES QUESTIONNEMENT POUR LE RENOUELEMENT DES MEMBRES

▪ Poser les enseignements des années d'expériences

- Evaluation du fonctionnement et des travaux réalisées : rythme des réunions, le format (horaires, lieux...), saisine, auto-saisine, disponibilité, participation et représentation des membres...

▪ Définir les objectifs du renouvellement

- La composition du cdd : ouverture ou pas et à qui, durée du mandat...
- Le mode fonctionnement, les nouveaux travaux, préciser des méthodes pour rendre le cdd attractif (type de travaux, échanges avec les élus, visites de terrain...).

▪ Choisir la méthode

- Une réflexion à mener en interne sur l'organisation du renouvellement avec un groupe de travail ? des techniciens ? des membres du cdd ? des élus du territoire ?
- Appel à participation dans la presse, parrainage, pré-identification de membres, réunion publique...
- Un enjeu d'information et de pédagogie pour mobiliser les futurs membres (qu'est ce que le pays, le cdd?...), un passage de relais individualisé entre les anciens et nouveaux membres...

